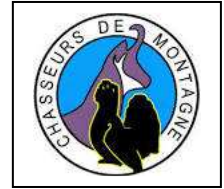


ASSOCIATION NATIONALE DES CHASSEURS DE MONTAGNE

A.N.C.M.



EXERCICE 2014/2015

Procès-verbal
Assemblée Générale de l'A.N.C.M.
Association Nationale des Chasseurs de Montagne
4 Juillet 2015 à 9heures
Domaine du Lac Chateauneuf/Isère Drôme

Après la signature de la feuille de présence, 23 fédérations et 32 membres individuels étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte par Gérard Mathieu, son Président, en présence de la majorité du Conseil d'Administration.

Le Président remercie tous les présents à l'Assemblée, ainsi que toutes les personnes qui participent aux différentes actions de l'ANCM.

Le Président excuse Mr. Jean-Pierre Poly, Directeur de l'O.N.C.F.S. qui n'a pu se libérer pour notre Assemblée.

Il remercie Bernard Baudin, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, venu, comme chaque année, assister à notre Assemblée et participer à nos travaux.

Il remercie Alain Hurtevent pour son chaleureux accueil dans son département, dont nous découvrirons d'intéressants aspects lors de ce week-end.

Le Président demande alors d'observer une minute de silence en hommage à Henri Maistre du Chambon qui nous a quittés récemment.

Il donne ensuite la parole à Alain Hurtevent qui nous présente la Fédération de la Drôme, forte de 14500 chasseurs, et d'une organisation homogène de 35 groupements de gestion cynégétique, lesquels sont pilotés par des comités locaux de gestion, avec la participation du monde agricole, de la DDT, de l'ONCFS, de l'ONF, des communes forestières ... mais sans les écologistes qui n'ont pas souhaité en être. Pour ce qui est des dégâts du sanglier, la dépense est maîtrisée à 200000€ environ. En revanche les dégâts occasionnés par les corvidés et les pigeons s'élèvent à plus du double de celui du « grand gibier », et cela a conduit la fédération à mettre en place une politique de lutte contre ces nuisances, financée par convention avec la chambre d'agriculture. En matière de gestion des populations des 4 ongulés sauvages présents dans le département (cerf, chevreuil, chamois, mouflon), la FDC 26 a généralisé le plan triennal pour les 4 espèces ainsi que la gestion adaptative par les indicateurs de changement écologique selon les protocoles définis par l'ORGFH.

Gérard Mathieu, notre Président, a ensuite abordé les points de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale :

APPROBATION du PROCES VERBAL de l'EXERCICE 2013/14 :

Le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'exercice 2013/14, organisée à St-Martin de Vésubie fin juin 2014, dans les Alpes de Haute-Provence, et transmis à tous les membres de l'ANCM, par le biais de notre revue « Le Montagnard », fut soumis à l'approbation de l'Assemblée, et approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL et FINANCIER de l'EXERCICE 2014/15 :

Rapport Moral: Le Président présente alors le rapport moral et d'activité de l'année écoulée, reporté ci-après :

« Notre dernière rencontre remonte à Mars 2015, veille du Congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs à Paris, ou plutôt de l'Assemblée Générale des Fédérations Départementales des Chasseurs de France.

Au cours de cette réunion, les représentants des Fédérations présents, ainsi que les quelques adhérents disponibles, ont pu échanger et donner des nouvelles de leur département respectif.

André Mugnier a évoqué la baisse des populations de chevreuil due à la prédation du lynx et, dans un avenir proche, due à la pression de l'ONF et de la Forêt Privée pour augmenter les plans de chasse. Il remarque que la grande faune évolue malgré la pression et la présence des grands prédateurs. La grande faune s'adapte. La présence du loup perturbe la transhumance. La formation des chasseurs pour tuer les loups est dispensée par l'ONCFS et les techniciens des Fédérations. Il rappelle que les éleveurs sont plus influents que le monde de la chasse face aux décisions politiques. Enfin, concernant le bouquetin, dans son département, la destruction et la manière de mener le dossier sont déplorables. La brucellose, cause de tous les maux, permet et permettra au Préfet, de décider des captures, anesthésies, et ensuite d'euthanasier si présence de brucellose.

Alain Hurtevent souligne avec humour la publicité faite par l'ASPAS dans son département. Celle-ci a mis en place une réserve, interdite à la chasse (100ha), à comparer aux 50000ha de réserves des ACCA. Pour les galliformes de montagne, le biotope reste favorable, et il faut noter la suspension du pré-marquage bracelet pour les oiseaux

Jean-Louis Dufresne (Isère) rappelle le dossier de l'ONCFS sur les évaluations de population du petit gibier de montagne, avec mise en place d'une Commission Technique ONCFS-Fédération. La Dréal remet en cause la méthode. Le dossier a certainement évolué ce jour.

Alain Esclopé évoque la pestivirose avec baisse du cheptel isard et suspension de la chasse, l'influence du loup sur le mouflon, avec les pertes hivernales et la baisse des populations de petit gibier. Note positive : L'augmentation de la population de cerfs. L'opération venaison chambre froide est encourageante.

Département de l'Aveyron: Les grands prédateurs se portent bien et les attaques sont régulières sur les ovins.

Département de la Lozère: Les préfets restent influents pour mettre en place des méthodes de régulation du loup. L'introduction du chamois est encourageante, à suivre.

Département de l'Ariège : La situation semble stabilisée concernant l'ours, mais il faut toujours tenir compte de sa présence et si cela n'induit pas d'interdiction de chasser, il n'y aura pas de problèmes. Stabilité également rassurante pour les galliformes de montagne et de gros efforts sont aussi engagés pour l'entretien et l'ouverture des milieux favorables à la faune. La pestivirose reste présente et fait l'objet de contrôles et suivis sanitaires. Le Conseil Départemental, le Groupement de Défense Sanitaire, l'ONCFS, l'ONF et La Fédération unissent leurs efforts à hauteur de 52000€. L'introduction du bouquetin est effectué (60 animaux en 3 ans). La FDC09 est associée et l'opération réussie. Jean-Luc note une maladie parasitaire sur le chevreuil et le cerf reste difficile à réguler sur les hauteurs.

Département de la Haute-Garonne: Jean-Bernard Portet met l'accent sur la méthode de communication mise en place avec les associations de protection. La méthode est efficace, pas de recours à ce jour. Il confirme aussi qu'il passe la main en tant que Trésorier de l'Association.

Voilà un petit tour d'horizon sur l'activité de nos régions et départements de montagne.

J'ai participé chaque fois que possible aux réunions du CNCFS et de l'ONCFS :

La Commission Technique du 6 juin 2015 a souligné, à travers la présentation du programme prédateurs-proies, l'impact de la prédation par le loup sur le fonctionnement des populations d'ongulés sauvages en zone chassée. Quelles que soient les suppositions et affirmations de cette étude qui sera n'en doutons pas suivie d'autres études, « nous sommes les champions » des études qui font gagner du temps à ceux qui refusent de prendre des décisions souhaitées, objectives et réalistes.

Les chasseurs s'interrogent sur l'impact que le loup peut avoir sur les populations d'ongulés sauvages et, en conséquence, sur les adaptations des modalités de gestion à envisager.

Il manque un couplet : quel impact pour les éleveurs ?

Pour confirmer mes propos, une proposition de convention de recherche, proposée par les CNERA faune de montagne et prédateurs a vu le jour. CNRS et ONCFS vont s'associer pour une étude à 100000€ pour 3 ans. Je reprends une expression bien connue : Mais jusqu'où s'arrêteront-ils ? ».

Conseil National de la Montagne : J'ai participé à la Commission Agriculture et Forêt du 3 octobre 2014 à Paris. Je dois avouer que la Commission Permanente à la main sur la majorité des décisions concernant principalement les mesures agro-environnementales et la répartition des aides financières. Des ateliers régionaux doivent être organisés, nous attendons toujours.

Le toilettage de la loi montagne est programmé. Quand, comment, avec qui ? J'ai interrogé par mail, pas de réponse. Les fonctionnaires ne sont sûrement pas pressés.

J'ai interrogé Maître Lagier, comme convenu lors de notre dernière Assemblée Générale concernant la particularité réglementaire qui permet aux états membres de procéder à des tirs de loups ou à des captures. Dans la cadre de l'Article 9, c'est possible à condition de respecter plusieurs critères tels que : absence d'autres solutions satisfaisantes, ne pas nuire à la survie de l'espèce concernée, autorisation de capture en petites quantités.

J'ai également interrogé Maître Lagier sur l'avenir du CNCFS et il m'a répondu clairement, mais, depuis, les nouveautés concernant le CNCFS ont alimenté l'actualité qui évolue tous les jours ou presque. Vous en savez autant que moi, sinon plus, sur l'avenir du CNCFS revu et corrigé et de l'Agence Biodiversité.

Je tiens aussi à souligner ici les travaux de Medialoup animés par André Mugnier, et ceux de Jean-Marc Delcasso pour les galliformes et le petit gibier de montagne.

Vous l'avez bien compris: l'ANCM doit jouer des coudes pour garder sa place et tenir son rôle.

Enfin, ce n'est pas une surprise, je l'annonce dans « Le Montagnard », je souhaite passer la main aujourd'hui. Jean-Luc Fernandez, candidat, sera le représentant des Chasseurs de Montagne dans les organismes qui ne nous ont pas fermé leur porte.

Je veux, avant de terminer, remercier Alain Galy qui porte à bout de bras « Le Montagnard », René Lacaze, fidèle collaborateur, Jean-Bernard portet qui a assuré jusqu'au bout, ainsi que Michèle Vilmain.

Je vous remercie pour votre attention. »

Rapport Financier: Le Trésorier détaille ensuite le bilan financier de la saison 2014/15 écoulée, après avoir distribué à tous un document synthétique intitulé « état des comptes », joint en annexe.

Il ressort : Les dépenses se sont élevées à 16626.23€, les recettes à 11624.32€ (cotisations, diverses ventes, intérêt livret A et parts sociales).

Le résultat annuel a fortement été impacté par 3 diffusions de la revue « le Montagnard ».

Il est tenu compte de 62 cotisations individuelles et de 21 cotisations de fédérations départementales, sachant que quelques cotisations sont en cours de recouvrement, dues à des problèmes administratifs.

La trésorerie au 30 juin 2015 est de 26618.46€.

Après avoir entendu le rapport moral du Président et le rapport financier du Trésorier, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, la gestion de l'Association et les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus, à l'unanimité, aux membres du Conseil d'Administration et au Trésorier de l'ANCM pour leur gestion pour l'exercice écoulé.

ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Notre Président Gérard Mathieu indique qu'il souhaite passer la main de son poste de Président de l'ANCM. L'Assemblée prend acte de sa démission.

L'Assemblée prend acte de la démission, de Jean-Bernard Portet, de son poste de Trésorier de l'ANCM ainsi que de sa participation au Conseil d'Administration de l'ANCM. Jean-Bernard Portet reste adhérent individuel à l'ANCM.

L'Assemblée prend acte de la démission de Michaël Grienenberger-Fass, de son poste de Secrétaire Général de l'ANCM.

Gérard Mathieu demande alors à l'Assemblée s'il y a des candidats intéressés pour prendre la Présidence de l'ANCM, sachant que Jean-Luc Fernandez a postulé pour cette tâche auprès du Conseil d'Administration de l'ANCM.

Aucun autre candidat ne se fait connaître et Jean-Luc Fernandez est élu à l'unanimité.

Gérard Mathieu confirme alors l'élection au poste de Trésorier de Pascal Bel, décision qui avait été actée lors de la dernière Assemblée Générale de 2014 et confirmée lors du Conseil d'Administration de Mars 2015.

Jean-Luc Fernandez demande ensuite à l'Assemblée s'il y a des candidats intéressés pour prendre le poste de Secrétaire Général de l'ANCM.

Alain Laporte propose sa candidature et est élu à l'unanimité.

Le poste de Trésorier adjoint, est de même confié à l'unanimité, à Jean-Louis Dufresne.

Ces nominations seront confirmées, conformément à nos Statuts, par le Conseil d'Administration de l'ANCM.

L'Assemblée remercie chaleureusement Gérard Mathieu pour le travail accompli au sein de notre Association, pour son implication, son ouverture d'esprit et sa bonne humeur, tout en étant sûr que sa présence demain au sein de l'ANCM sera toujours très utile, en particulier par son rôle au sein du Conseil d'Administration.

L'Assemblée remercie ensuite Jean-Bernard Portet et Michaël Grienenberger-Fass pour leur participation active au Bureau de notre Association ces dernières années.

L'Assemblée remercie aussi les nouveaux élus et leur souhaite « bonne route ».

Notre nouveau Président remercie alors l'Assemblée pour la marque de confiance témoignée par son élection. Il assure qu'il sera à l'écoute de toutes les Fédérations et de tous les adhérents de l'ANCM et, très attaché au monde de la montagne, il mettra toute son énergie à représenter, défendre et promouvoir notre Association et les chasseurs de montagne.

REVISION DES STATUTS :

Les Statuts et le Règlement Intérieur seront remis à niveau. Un groupe de travail préparera les éventuelles évolutions qui seront soumises préalablement aux adhérents de l'ANCM puis validés lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, probablement en mars 2016.

QUESTIONS DIVERSES :

André Mugnier fait part de la décision de la Direction Régionale de l'ONF d'interdire la chasse des galliformes de montagne et du blaireau dans les lots domaniaux. Il sollicite le soutien et l'intervention de l'ANCM auprès de la Direction de l'ONF, pour amender cette décision et propose de voter la résolution suivante :

L'Assemblée Générale de l'ANCM a pris connaissance de la décision de la Direction Régionale de l'ONF, d'interdire la chasse des galliformes de montagne et du blaireau dans les lots domaniaux de Haute-Savoie. Elle demande à Mr le Directeur de l'ONF de revoir sa position qui ne prend nullement en compte :

En ce qui concerne les galliformes de montagne : le suivi des populations, les aménagements du milieu et les protocoles de gestion stricts mis en place de longue date en faveur de ces espèces en accord avec tous les partenaires impliqués (plan de chasse tétras-lyre, PMA lagopède et bartavelle).

En ce qui concerne le blaireau : L'augmentation conséquente et régulière des populations dans le département, les nombreuses plaintes pour dégâts, les arrêtés de destruction diligentés par le

Préfet, et les risques sanitaires que fait peser cette espèce sur les animaux domestiques (cas de tuberculose).

Cette résolution est alors approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

COMMUNICATION : L'ANCM va se doter d'un site internet. Alain Galy le prépare avec l'aide d'un professionnel, et l'information de sa mise en ligne sera faite auprès de tous dès qu'il sera opérationnel.

GESTION DU CERF / INTERVENTION DE JEAN-PIERRE BRIOT :

JP Briot explique que, pour répartir les prélèvements, on se réfère à la règle des 3 x 1/3 qui permet de reproduire le schéma naturel en prélevant : autant de mâles que de femelles (1/3 et 1/3), et un minimum de jeunes (1/3 faons). Il indique alors que le plan n'est valable que si on prend en considération l'ensemble des disparitions concernant l'espèce (chasse et hors chasse).

Sachant que les disparitions hors chasse des cerfs mâles (combat de brames, accidents de la circulation, braconnage, pertes néonatales...) sont supérieures à celles des femelles et que la démonstration aboutit à une différence représentant environ 20% du plan de chasse mâle, il est donc nécessaire, pour maintenir un sex-ratio équilibré, de répercuter ce delta de pertes sur les attributions cerfs mâles.

Cela conduit à la règle des 20% d'économie sur les réalisations du plan de chasse des cerfs coiffés et la règle des 3 tiers doit être remplacée par la règle : 1/3 de femelles, 1/3 de faons et 80% de 1/3 de mâles pour ce qui est de la réalisation effective du plan de chasse espèce cerf.

Le respect de cette règle quantitative reste incontournable pour l'obtention suffisante de grands cerfs mûrs et vieux, nécessaires à la sélection naturelle et à la récolte de grands trophées.

L'exposé complet de JP Briot est consultable sur internet: « synthèse conférence cerf jp briot »

ACTUALITE PAR MASSIF :

PYRENEES EST : Jean-Luc Fernandez fait un point sur la pestivirose de l'isard, et explique les actions expérimentales entreprises à Orlu, à savoir, contrôle de toutes les brebis qui montent en estive, élimination des IPI, pour ensuite reconstruire à la descente (prophylaxie sanitaire).

Alain Laporte fait le point sur la réintroduction des 43 premiers bouquetins en Ariège et détaille la participation de l'ACCA locale. Compte tenu des problèmes sur certaines zones, mis en évidence par l'affaire du Bargy, il propose de poursuivre et d'intensifier les actions entreprises par l'ANCM dans le but d'obtenir une « régulation » du bouquetin.

Alain Esclopé s'inquiète de l'interdiction de chasser le grand tétras dans les forêts domaniales.

PYRENEES OUEST: Jean-Marc Delcasso rappelle, tout d'abord, que l'enjeu sur la montagne est devenu très politique car c'est le terrain de jeu des villes. Puis il présente le pole « petit gibier de montagne » créé au sein de la FNC, qui sera aussi une source de propositions pour l'OGM.

VOSGES : Pour le grand tétras, Gérard Mathieu explique qu'il n'est pas chassé, que sa population se porte bien, quoique timide et que la FDC n'est plus associée à sa gestion.

Le Lynx, quant à lui ne se « plaint » pas dans les Vosges.

ALPES DU NORD : Joël Mazalaigue souligne le problème du transfert de la Drome vers le Val d'Aran en Espagne de 71 gélinottes sur décision du Ministère. L'opposition de la FDC26 est très forte, les gélinottes ne sont pas chassées en Drome, et de plus il y a 50% de mortalité lors d'un tel transfert. Il propose qu'une information soit faite dans notre revue et indique que la FDC26 n'en restera pas là.

MASSIF CENTRAL : Jean-Pierre Picard nous dit qu'il y a peu de problème particulier en Auvergne, que les dégâts dus au sanglier sont faibles, mais le loup serait annoncé de temps en temps. Il y a 80 tétras environ sur le Mt Lozère et une étude génétique (projet OGM) a été lancée. De plus, le chamois est en cours d'implantation en Lozère et les populations de mouflons et de chamois se portent bien dans le Cantal. Il faut noter aussi que le cerf est en expansion et qu'une Association (Observatoire Cerf Massif Central) a été créée en 2014 par les Fédérations du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Loire pour défendre et promouvoir l'espèce cerf, assurer un suivi homogène des populations, chercher de nouvelles techniques de suivi, et participer à

l'acquisition de connaissances sur la biologie de l'espèce. Son président est JF-Sauvage, président de la Fédération de la Corrèze.

JURA : Christian Lagalice fait part de la convention signée entre les 3 fédérations. Chacune d'elle affecte un technicien sur un sujet. Le Doubs s'occupe des tétraonidés pour tout le massif, le Jura des grands prédateurs, et l'Ain du chamois. Il explique que les 50 à 60 lynx présents tueraient chaque année une quantité significative de petits cervidés et que la prédation de cette espèce fait l'objet d'une étude (suivi de lynx équipés de colliers) avec la participation de la FNC, de l'ONCFS et des 3 fédérations du Massif. Enfin il évoque le cormoran et les 37000 autorisations de tir, soulignant l'importante simplification administrative si cet oiseau n'était pas classé « espèce protégée ».

INTERVENTION de Bernard BAUDIN, Président de la F.N.C. :

Bernard Baudin félicite tout d'abord Jean-Luc Fernandez pour son élection. Il souligne qu'il n'est pas inquiet quant à sa vitalité et son dynamisme et est confiant quant à la faculté de Jean-Luc de représenter tous les chasseurs de Montagne.

Bernard Baudin rappelle que cette Association rassemble des chasseurs qui ont les mêmes problématiques : un territoire qui devient le terrain de loisir d'un très grand nombre avec les contraintes « écologiques » que chacun peut percevoir, des espèces protégées dont certaines créent du souci, tous les grands prédateurs avec les impacts que l'on sait, des milieux qui se ferment au détriment de la faune, etc...

Et il constate avec satisfaction la vitalité de notre Association, dont l'organisation originale, qu'il faut toujours conserver (Fédérations de Chasseurs de Montagne et Membres individuels), est assurément pertinente. Il sait que l'ANCM saura être force de propositions à la problématique montagnarde.

Il indique que l'ANCM aura à ses côtés la FNC, comme d'ailleurs la FNC a aussi besoin de l'ANCM.

Il évoque ensuite les évolutions législatives de 2014/2015, dont les textes initiaux étaient difficiles pour la chasse mais bien plus favorables au final : loi sur les armes, loi sur l'avenir agricole (il est resté le point sur la responsabilité sanitaire), loi biodiversité (les articles liés à la chasse le dimanche, la chasse à la glu, la chasse de nuit ont été rejetés par le Sénat, qu'en sera-t-il à l'Assemblée ?) et enfin la réforme territoriale (13 Régions au lieu de 22) à laquelle il faut s'adapter.

Bernard Baudin nous indique aussi que le nombre de nouveaux candidats au permis est en augmentation, ce qui est encourageant à moyen terme.

Enfin, au niveau plus général, il rappelle que la communication et le rapprochement avec le monde agricole est significatif mais aussi perçoit une bien meilleure acceptation sociétale des chasseurs par le grand public.

Pour conclure, Bernard Baudin souhaite « bon vent » à l'ANCM.

INFORMATIONS DIVERSES :

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le week-end du 4 et 5 juin 2016 et sera organisé en Haute Ariège et Andorre.

Fin de séance le 4 juillet 2015 à 13 heures.

Le Président : Gérard Mathieu

Le Président : Jean-Luc Fernandez

Le Secrétaire Général : Alain Laporte